

Budget participatif – Lancement de la 6^e et dernière édition de la mandature

La Ville de Paris lance aujourd’hui la 6^e édition du Budget Participatif Parisien. Les Parisiennes et Parisiens ont jusqu’au 3 février, 20h, pour déposer leurs projets sur la plateforme du Budget Participatif : www.budgetparticipatif.paris

Le budget participatif parisien représente 500 millions d’euros d’investissement sur l’ensemble de la mandature, dans le but de réaliser des projets proposés et choisis par les Parisiens. Dispositif innovant de participation, il donne les clefs du budget de la Ville de Paris aux habitants, quels que soient leur âge ou leur nationalité.

L’année dernière, en septembre 2018, la participation au vote du budget participatif a atteint un record : plus de 210 000 votants ont participé en 2018, soit environ 10% de la population parisienne, et une augmentation de 25.5% comparée à l’année précédente.

Parmi les projets phares réalisés cette année grâce au Budget participatif : le [playground des Halles](#), premier terrain multisport du quartier qui permet désormais aux jeunes de jouer au football ou au basket, la [rénovation du boulevard Raspail](#) qui participe à la végétalisation de la Ville, les actions de [lutte contre le gaspillage alimentaire](#) qui permettent de développer l’aide alimentaire aux personnes démunies, et [bien d’autres](#) encore.

« Paris continue d’évoluer, de s’embellir grâce au budget participatif. Les projets réalisés grâce aux Parisiens améliorent aussi le quotidien. On compte aujourd’hui plus de 1300 réalisations issues du budget participatif : murs végétalisés, équipements sportifs en libre accès, bagageries pour les personnes sans domicile, jardins partagés, rues piétonnisées... » se réjouit Pauline Véron, adjointe à la Maire de Paris en charge de la démocratie locale et de la participation citoyenne, « Les projets sont nombreux et témoignent de la connaissance fine qu’ont les Parisien.ne.s de leur ville, ils témoignent aussi de leur créativité et de leur aspiration à un vivre-ensemble de qualité ».

Les Parisien.ne.s ont jusqu’au 3 février, 20h, pour soumettre leurs projets, à l’échelle de Paris ou de leur arrondissement, sur la plateforme numérique dédiée.

De mars à mai, les Parisien.ne.s qui auront déposé un projet pourront être invités à participer à des ateliers de co-construction de projets. Dès le mois de juillet, les projets soumis au vote du 6 au 22 septembre 2019 seront consultables.